



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 4791

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le fait que le coût d'une endoscopie est moindre dans un cabinet médical qu'en milieu hospitalier. C'est pourquoi il apparaît anormal que le coût des contraintes techniques et de désinfection, qui sont les mêmes dans un cabinet médical, reste entièrement à la charge des médecins. Le paiement d'un forfait technique pour ces contraintes permettrait aux gastro-entérologues de continuer à faire des endoscopies dans leur cabinet médical et en limiterait le coût pour l'assurance maladie. Elle lui demande donc son avis sur cette suggestion et si elle a l'intention de prendre des mesures allant dans le sens d'une économie pour l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4791

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5642

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)